VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier — Danziger & Tessier — Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,579—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1907 et signé le 20 juin 1907 par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E et d'un autre daté le 18 octobre 1907 de l'Hon. Geo. H. Theard, Division E, homologuant le procès-verbal d'une nouvelle division de famille tenue par devant C. C. Friedrichs, notaire, dans l'affaire ci-dessous intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certaines lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Poydras, Magazine, Saatten et Tchoupitoulas, désignés comme lots 3, 4 et 5 sur un plan de revey fait par Charles de Armas, géomètre, daté le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Hoyet, ancien notaire en cette ville, le 29 mai 1858. Les lots No 3 formant l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas, et les lots nos 4 et 5 sont contigus et mesurant chacun 20 pieds 8 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprennent un grand magasin en briques à deux étages, désignés par les nos 401, 403, 405 et 407 rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le même Ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un devis de voyer, dressé par C. A. de Armas, géomètre voyer général, le 27 avril 1858, annexé à un acte passé pardevant ledit notaire Aubert le 28 mai 1858, comme il est mentionné ci-dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds, 8 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur en fond sur 88 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 89 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Saatten, et le lot No 2 sur contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 88 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 1, et 89 pieds 5 pouces de profondeur sur celle vers la rue Poydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 417 et 411 rue Tchoupitoulas et comprennent un grand magasin de deux étages.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Poydras, Magazine, Saatten et Tchoupitoulas, désignés comme lots 6, 7 et 8 sur un plan de revey fait par Charles de Armas, géomètre voyer, daté le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Hoyet, ancien notaire en cette ville, le 29 mai 1858. Les lots No 8 formant l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas, et les lots nos 6 et 7 sont contigus et mesurant chacun 20 pieds 8 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprennent un grand magasin en briques à deux étages, désignés par les nos 401, 403, 405 et 407 rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

4° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le même Ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un devis de voyer, dressé par C. A. de Armas, géomètre voyer, le 27 avril 1858, annexé à un acte passé pardevant ledit notaire Aubert le 28 mai 1858, comme il est mentionné ci-dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds, 8 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur en fond sur 88 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 89 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Saatten, et le lot No 2 sur contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 88 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 1, et 89 pieds 5 pouces de profondeur sur celle vers la rue Poydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 417 et 411 rue Tchoupitoulas et comprennent un grand magasin de deux étages.

5° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et lot que la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot No 12 sur un devis marqué C, lequel lot est mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 415-417 rue Tchoupitoulas et comprennent un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et sont vendues sujettes aux baux qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet 197, borné par les rues B. Rampart, N. Poydras, Bataloga et Perdido, désigné par la A sur un devis de voyer dressé par Edgar Pillé, voyer, daté le 13 juin 1907 et mesurant d'après ceux 19 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue B. Rampart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue N. Poydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 439 B. Rampart et comprennent un magasin de deux à deux étages, occupé au rez de chaussée par une barrière.

5° Une certaine portion de terre dans le même district et lot que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignée par les lettres H et C sur le susdit devis par Pillé, et mesurant ensemble d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue B. Rampart par 74 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue B. Rampart et comprennent un grand magasin double et résidence en briques à deux étages occupée au rez de chaussée par une épicerie.

6° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et lot comme la propriété ci-dessus quatrièmement décrite et mesurant d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue B. Rampart par 74 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 439 et 441 rue B. Rampart et comprennent un grand magasin et résidence double en briques à deux étages occupé au rez de chaussée par un magasin de quincaillerie.

Les propriétés ci-dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'usage d'une allée de 4 pieds de largeur dans le fond et s'ouvrant sur la rue Poydras.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3, dans l'Ilet borné par les rues Choupt, Derbigny, Fréchman et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Surgi, daté le 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, alors un notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Choupt par 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 2 formant l'encoignure des rues Choupt et Claiborne.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'Ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Magasin et Constance; ladite terre mesure, pied américain, 89 pieds, 11 pouces, 6 lignes rue Quatrième sur une profondeur du côté de la rue Magasin de 126 pieds, 10 pouces, 6 lignes, 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière et une profondeur du côté de la rue Constance de 128 11 pouces, 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain 4 et de tous les terrains 5 et 6, sur un plan de R. F. Nichols, voyer, daté du 8 avril 1846, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de H. Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844, déposé au bureau de L. Hermann, ancien notaire; toutes ces mesures étant données sur un plan et un certificat d'arpentage de E. Pillé, voyer, datés du 15 juillet 1891, annexés à un acte pardevant Jas Fabry, ancien notaire, le 20 juillet 1891. Les améliorations sont désignées par les Nos 1016 et 1018 rue Quatrième et 1020 rue Quatrième, et comprennent un magnifique cottage double ayant 7 chambres, salle de bain, etc., de chaque côté, aussi un joli cottage simple ayant 10 chambres, chambre à bain, etc. Les maisons en question sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires.

9° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, carré No 130 bornée par les rues Magasine, Quatrième, Constance et Troisième, désignée par la lettre A sur un plan d'Edgar Pillé, daté du 11 juin 1907, et mesurant 108 pieds, 10 pouces, 9 lignes de face rue Magasine, 110 pieds, 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième; 45 pieds, 8 pouces, 7 lignes sur la ligne inférieure; de là, une autre profondeur de 32 pieds, 5 lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Magasine, 158 pieds, 10 pouces, 4 lignes, de la 30 pieds, 12 pouces, 1 ligne du côté rue Quatrième; de là sur une ligne parallèle à Magasine, 95 pieds 3 pouces, 8 lignes et 111 pieds 7 pouces, 4 lignes de l'autre côté. Les améliorations comprennent la demeure de feu M. Frank Roder, comprenant une grande maison en bois à deux étages, ratissée du trottoir, entièrement en fer devant, et écurie à deux étages et auvent à l'arrière. La maison a corridor, salon, salle à manger, cuisine, bibliothèque, salle à déjeuner, office, galerie du côté et serre au premier étage. A second étage corridor, 7 grandes appartements à coucher, salle de bain, galeries, etc., grands écuries ayant 2 chambres au dessus, citernes, etc. Les terrains sont vastes et sont tracés, jardin, écrillin, etc. Maison magnifiquement tapissée gas partout. La maison porte le No 2810 rue Magasine.

10° Un certain lot de terre dans le même district et lot que la propriété ci-dessus décrite, désigné sur le plan de Pillé par la lettre B, et mesurant d'après lui 31 pieds 3 pouces 4 lignes de façade à la rue Magasine sur une profondeur de 31 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles; attenant audit lot A sur le côté vers la rue Quatrième.

11° Un certain lot de terre dans le même district et lot que la neuvième propriété ci-décrite, désigné par la lettre C dans le plan susnommé de Pillé et mesurant ensuite d'après ledit plan 30 pieds 8 pouces de face à la rue Ontavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 1 formant le coin des rues Ontavie et Magasine, le lot 2 formant le coin des rues Magasine et Quatrième. Les améliorations sont désignées par les Nos 2022 et 2020 Magasin, à l'encoignure de la rue Quatrième et comprennent une grande bâtisse en briques double à deux étages, retirée de la rue avec barrière en fer devant, contenant 6 chambres, chambre à bain, office, cave, vestibule, galerie, citerne, hangar, etc., le tout en boiserie.

Lots 5 et 6 contigus et mesurant chacun 30 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Ontavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Lots 7, 8, 9 et 10 contigus et mesurant chacun 30 pieds 2 pouces de face à la rue Ontavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles; le lot 10 formant le coin des rues Ontavie et Franklin.

Lots 11, 12, 13, 14 et 15 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 11 formant le coin des rues Franklin et Joseph.

Lots 16, 17, 18, 19 et 20 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Joseph et Liberté.

Un des carrés d'Ilet les plus désirables dans le Quatrième District et entouré de belles demeures.

Toutes les propriétés améliorées seront vendues sujettes à leurs baux et loyers respectifs, le loyer devant revenir aux acquéreurs à dater du jour où les actes de vente seront signés. Des détails complets à l'égard des baux peuvent être obtenus des Encanteurs et seront annoncés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers au plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un an, deux ans et trois ans, 7 0/0 d'intérêt par an représenté par des billets des acquéreurs, à dater du jour de l'adjudication et garantis par lien de vendeur et hypothèque. Les acquéreurs devront payer au plus et au-dessus du prix d'achat les taxes d'Etat et de ville de l'année 1907 et le coût de tous certificats que l'on pourrait avoir à attacher à la vente. Dix pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Batt & Kernan, avocats de l'exécutrice testamentaire.

M. H. L. Favrot, avocat du mineur.

20 oct—20 27—nov 3 10 17 24 26

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Reuben Wheeler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,646—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est qui le peuvent) pour lesquelles le premier compte provisoire, présenté par [illegible] Wheeler, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Rufus E. Foster, F. Rivers Richardson, avocats. 22 nov—22 26—déc 1

Succession de Mme Kate H. Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,043—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont qui peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Carthagena Gillespie, veuve de Archibald Smythe, exécutrice testamentaire dans ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Jas. A. Renault, avocat. 21 nov—21 25 30

Succession de Lucien Levillier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 83,205 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont qui peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Isabelle Levillier, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—L. A. Hubert, avocat. 20 nov—20 24 29

Succession de George Gardner (née Dupré)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,653—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont qui peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George Gardner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Robert J. Maloney, avocat. 15 nov—15 19 24

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Ninie Anderson Shasbeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 81,077 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont qui peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Nathie Appleton, veuve de Frank Anderson Shasbeck, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Richard S. Vilrine, avocats. 20 nov—20 24 29

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Propriétés du Système Décatur

Convenable pour le Marchand, le Capitaliste, le Spéculateur, le Manufacturier, le "Home-seeker", le Jardinier.

Un demi-Ilet avec bâtisses

Faisant la deuxième Ferme bornée par les rues Octavia, Tchoupitoulas et Fleurs, Devant être vendu en bloc.

L'Ilet avec bâtisses

Borné par les rues Webster, Laurel, Annonciation et la ligne de Bloomingdale, Devant être offert en lots.

Emplacement de commerce et Résidence

Sur trois terrains,

Avenue Peters encoignure de la rue Tchoupitoulas, borné par les rues Léoulas et Annonciation.

JEUDI, 12 DECEMBRE 1907, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Mme Augusta Munsch, tutrice naturelle, et al. versus John Stortz et als.

No 82,823—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 12 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans la première district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 4 novembre 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites à savoir:

Premièrement—Une moitié d'un certain ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon que ce soit, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Octavia, Tchoupitoulas et Front. La moitié de duquel mesurant deux cent quatre vingt neuf pieds sept pouces cinq lignes de face à l'avenue Peters, cent trente neuf pieds cinq et demi pouces de face aux deux rues Tchoupitoulas et Front; ladite propriété devant être vendue en bloc.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, occupée comme une buvette et tavernes, contenant douze pièces, chambres, fenêtres et etc., connue comme 6307-09 rue Tchoupitoulas, coin de l'avenue Peters.

Deuxièmement—Un certain ilet de terre compris entre les rues Webster, Laurel et Annonciation, et la ligne de Bloomingdale, ledit ilet ayant été arpenté et subdivisé en terrains, désignés par les lettres A à V, les deux inclusivement, sur un plan d'arpentage fait par Edgar Pillé, voyer, sur ledit 18ème jour de septembre 1907, d'après le plan ou l'arpentage de lot U mesure trente quatre pieds et pouces de face à la rue Webster, la même largeur sur la ligne de trente trois pieds cinq pouces et sept lignes sur la ligne de Bloomingdale et mesurant trente trois pieds cinq pouces et sept lignes sur une profondeur de 102 pieds six pouces cinq lignes entre lignes L, M, N, O et P sont contigus et mesurant chacun 32 pieds sept pouces et 5 lignes de face à la rue Laurel, trente trois pieds deux pouces et sept lignes de largeur dans le fond, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent soixante deux pieds six pouces, le lot Q est contigu au lot P et mesurant trente trois pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Laurel par trente trois pieds un pouce et deux lignes de largeur dans le fond, par une profondeur sur la ligne vers la ligne Bloomingdale de cent trente pieds et d'une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Webster de cent vingt huit pieds. Cette propriété devant être offerte et vendue en lots. Les lots R, S et T sont contigus et mesurant chacun trente trois pieds cinq pouces de face à la rue Laurel la même largeur dans le fond, par une profondeur entre lignes égales et parallèles, le lot T formant l'encoignure des rues Laurel et Webster.

Troisièmement—Un certain ilet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'ilet comprenant l'avenue Peters, les rues Tchoupitoulas, Léoulas et Annonciation, désigné par les Nos 1, 2 et 3 sur un devis fait par Edgar Pillé, voyer, daté le 19me jour de septembre 1907, d'après lequel dit devis, le dit lots mesurant chacun 30 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à l'avenue Peters par une profondeur de 110 pieds entre lignes égales et parallèles. Le lot désigné par le No un formant l'encoignure de l'avenue Peters, et de la rue Tchoupitoulas, devant être vendu en bloc.

Les améliorations consistent en un cottage en bois connu sous le nom de 5 chambres, citerne, hangar, écurie, etc., et connu comme 5400 rue Tchoupitoulas, coin de l'avenue Peters.

Termes et Conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance en un et deux ans avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti en leur paiement par lien du vendeur et privilège sur la propriété, l'acte ou les actes de vente devant contenir la non-aliénation et autres clauses de sécurité et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1907, l'acte ou les actes de vente devant être passé pardevant James B. Bosser, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur et prendre possession des loyers le jour de la signature de l'acte de vente. 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

James C. Henriques, James B. Bosser, Jr., avocats.

19 nov—19 17 24—déc 1 8 9 10 11 12

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

Rue Painters, entre les rues N. Roman et Prieur.

Succession de Antoine et Antonia Salario.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 84,061.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 26 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 724 rue Union, en vertu d'un jugement de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 20 novembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Nord Roman, Painters, Nord Prieur et Arts, désigné comme lot No Quinze dans l'Ilet No 806 sur un plan de C. Urban Lewis, géomètre-voyer, daté le 17 novembre 1902, conformément au dit lot commençant cent cinq pieds de la rue Nord Prieur et mesurant trente (30') pieds de face à la rue Painters, la même largeur dans le fond, sur une profondeur entre dix pieds (110') entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant—Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire. Dix pour cent de rejet au moment de la vente.

21 oct—21 24—déc 1 8 15 22 24

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

MEUBLES DE MAISON, INSTALLATIONS ET ORNEMENTS.

Succession de Mme Christina Miller, veuve de Jacob Rein.

No 83,804—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—MARDI, le 26 novembre 1907, à 11 heures a.m., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 11 octobre 1907 et signé le 7 novembre 1907 par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

J. B. Essner, avocat.

14 nov—14 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Placement Productif en le Cottage Double,

Nos 444 et 446 rue S. Franklin.

E. J. Rabidée et al vs John H. Rabidée et als.

No 83,351—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, 12 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 31 octobre 1907 et signé le 7 novembre 1907 par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en bois, sis sur lots avec marquise, productif et central, Nos 444 et 446 rue S. Franklin, contenant sept chambres à chaque côté. Le terrain est décrit comme:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 804, borné par les rues S. Franklin, Basin, Perdido et Gravier, lequel lot est désigné par le numéro 11 sur un plan de C. A. de Armas, voyer, daté le 7 février 1850, déposé en l'étude de C. de Armas, ancien notaire, comme plan No 1 en livre des plans No 1; ledit lot mesurant trente et un pieds cinq pouces et demie de face à la rue S. Franklin par cent vingt cinq pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur.

Cette propriété est presque dans le centre du commerce et ne pourrait pas être mieux située pour un placement en revenu productif qui rapporte.

Conditions—Un tiers au plus comptant, l'estimé de l'acquéreur et la balance, s'il en a, devant être représenté par un billet à revenir en montant de telle balance, portant intérêt à dater de l'adjudication à taux en vigueur, devant être fait à l'ordre du vendeur et endossé par tel acquéreur; ledit billet à recevoir devant être fait payable en un an de sa date, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de sa date, et devant être garanti par lien du vendeur, privilège et hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer, en plus du prix d'achat, tous les frais de tels certificats qui se trouvent requis et payer pour l'acte de vente pardevant Julius Wagner, notaire, et devant payer en plus toutes les taxes dues sur ladite propriété pour l'année 1907. Les frais de ladite propriété ne devant être collectés par l'acquéreur qu'après le passage de l'acte de vente. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

C. F. Claverie, avocat pour les demandeurs.

E. Rivers Richardson, avocat pour les défendeurs.

19 nov—19 17 24—déc 1 8 15

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, le 26 Novembre 1907,

VENTE EN PARTAGE.

Propriété de Valeur du 7me District

Contigue à la "Water Purification Plant."

Cottage et 5 lots de terre

Coin des rues Gen'l Ogden et Cohn, et portant le No municipal 1901 rue Gen'l Ogden.

Larisla Johnson vs Gus. A. Mattie.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 83,660—Division D.

EN vertu d'un ordre de jugement par l'Hon. E. W. B. Commerford, juge de la Division D rendu et mis en Cour ouverte le 28 octobre 1907 et lu et signé le 24 octobre 1907 dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne—MARDI, le 3 décembre 1907, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre situés dans la ville de la Nouvelle Orléans en cette portion autrefois connue comme Carrollton, et désignés par les numéros 21 et 22 d'après un devis annexé à un acte de vente par B. N. Fortier à A. Robinson, passé pardevant Frederick Delbel, notaire en cette ville, le 21 février 1871, dans l'Ilet 102, borné par les rues Earle ou Mary, Cohn, Hallstead, maintenant Spruce, et Jackson, maintenant Général Ogden. Lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 22 formant l'encoignure des rues Jackson, maintenant Général Ogden, et Cohn, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connu par le numéro municipal 1901 rue Général Ogden.

2° Un autre certain lot de terre dans le même district et lot que la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot No 20 sur le plan ci-dessus mentionné. Ledit lot No 20 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

3° Un autre certain lot de terre dans le même district et lot que la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot No 19 sur le plan ci-dessus. Ledit lot No 19 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

4° Un autre certain lot de terre dans le même district et lot comme la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot No 18 sur le plan ci-dessus décrit. Le lot lot No 18 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, les actes de vente pardevant Busselère Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs, et devant assumer les taxes d'Etat pour 1907; un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

F. Rivers Richardson, avocat pour la demanderesse.

J. J. McLaughlin, avocat pour le défendeur.

27 oct—nov 3 10 17 24—déc 1 3

Charbon

Charbon Pittsburg, Charbon Alabama, Charbon Anthracite, Coke de Gaz et de Fonderie

W. G. COYLE & CO.,

337 rue Carondelet, coin Union

PHONES 311, 82, 18.

Cour Encourageante—No 4716 rue Magasine coin Valence.

13 oct

Excursions du Dimanche à Bon Marché

Sur le New Orleans, Fort Jackson et Grand Isle, Railroad.

Les trains partent d'Algier à 8 heures a.m. arrivent à 7.05 heures p.m. Billets pour aller et le retour 50 sous, 75 sous et $1.

J. E. LANDRY, Surintendant.

17 oct

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, le 26 Novembre 1907,

In re. Dorothy Wagner, femme de Frederick Glaeser, vs Frederick Glaeser.

No 80,641, Cour Civile de District, Div. B.

Bâtisse de Valeur à Trois Etages,

No 729 RUE CONTI,

(Entre les rues Royale et Bourbon)

Que 200 pieds de la Maison de Cour de Deux Millions de Dollars; maintenant en construction.

Cette Propriété n'a pas d'égale pour objet de spéculation.

Devant être vendue à la Bourse des Propriétés Foncières de la N. O., No 311 rue Baronne, A MIDI.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 5 novembre 1907, et modifié ensuite, ordonnant et décrétant une dissolution de la communauté, et en vertu d'un ordre daté et signé le 25me jour d'octobre A. D. 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ordonnant la vente à l'encan public de la propriété immobilière appartenant à la communauté et adressé à moi, je, Peter Gallagher, un Encanteur dûment licencié et autorisé, offrirai de vendre à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, MARDI, le 26 novembre 1907, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Conti, Bourbon, Royale et St Louis, désigné par le numéro six (6) sur un plan dressé par H. Howard, architecte, le 20me jour de septembre 1843 et déposé comme plan 133 dans le livre des plans de Théodore Guyot, ancien notaire en cette ville; ledit lot mesurant, en mesure américaine, vingt sept (27') pieds sept (7") pouces de face à la rue Conti sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante trente (73') pieds et neuf (9") pouces, ladite propriété est bornée sur un côté par le lot No Cinq (5) et sur l'autre côté par le lot No Sept (7) et dans le fond par une allée ou passage, ayant trois (3') pieds, huit (8") pouces et quatre (4"') lignes de largeur, s'ouvrant à la rue Bourbon et en commun audit lot, et contigu à la propriété étant la même propriété qui était acquise par Frederick Glaeser, par acte pardevant Francis D. Charbonnet, notaire de cette ville, le 6 mai 1904. Titre enregistré en la liste des Transferts 198, folio 144.

Conditions—Comptant, les taxes de ville et d'Etat de 1907 devant être assumées par l'acquéreur; l'acte de vente devant être passé pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur, et un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGER, Encanteur.

Bureau, 848 rue Commune.

Thompson & Walker et Benjamin J. Wolf, avocats pour la demanderesse.

26 oct—26 27—nov 3 10 17 24 26.

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie propriété du Troisième District,

MERCREDI, le 27 novembre 1907, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Frank Simeon vs George Omer et Auguste Simeon jeune.

No 83,279—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté le 22 octobre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je, au moment et au endroit ci-dessus mentionné vendrai comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 1047, borné par les rues Miro, Galvez, D'Abbé et Gaiage, désigné par le No 15, sur un devis annexé à un acte de vente pardevant Antoine Duricourt, notaire en cette ville le 19me jour de mai 1875, lequel dit lot mesure, en mesure américaine d'après cela, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Miro sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles pour l'année 1907, aussi bien que tout l'acte de vente pardevant John F. A. Hebel, notaire, en devant payer en plus aucun revenu exceptés après le passage dudit acte, et déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication avec

GEO. ST. PAUL, Encanteur,

137 rue Carondelet.

A. A. Calorgne, A. J. Peters, avocats.

27 oct—27—nov 3 10 17 24 27

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, le 10 décembre 1907

Succession de John McOne.

No 83,436—Cour Civile de District, Div. A.

Propriété de Valeur dans le Premier District.

La Résidence Double en Briques à Deux